

Maxi coloriage de Noël !



L'INFOLETTRE

de la Mairie

Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence)

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



NOËL 2023



En 2024, Venizy réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 22 janvier 2024
Contactez la commune au 03.86.35.09.76.

Les agents recenseurs ont été recrutés parmi le personnel de la commune, il s'agit de Michael NEAR et Manuela MIRANDA.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :-

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin,
3. D'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :
mairie-venizy@orange.fr.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Poème anonyme



*J'ai vu une larme couler
J'ai demandé à l'œil :
Pourquoi pleures-tu ?
Est-ce un amour perdu ?
Est-ce un ami qui t'a déçu ?
Est-ce une promesse non tenue ?
L'œil m'a répondu :
Je pleure ce monde
Que le matérialisme inonde
Ce monde de ventrus
Où la générosité n'existe plus.
Ce monde de rassasiés,
De traîtres et de méchants.
Je pleure l'infidélité des amis.
Je pleure l'amour éphémère qui
disparaît au petit jour.
Je pleure l'indifférence des êtres
autrefois tant chéris.
Je pleure la haine et la jalousie,
l'aveuglement des certitudes.
Je pleure les valeurs piétinées
Je pleure les cœurs secs.
Je pleure la bêtise égoïste travestie
de tolérance.
Je pleure les menteurs et les
vendeurs d'illusions.
Je pleure le manque de tendresse
et de bonté.
Le manque de cette main douce
qui puisse m'essuyer...*

Z.A.E.R

ZAER : késako ?

Zone d'Accélération de la production d'Énergies Renouvelables

La loi AER du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable a pour objectif d'attirer l'implantation des projets sur les emplacements que les collectivités auront jugés les plus opportuns dans leur projet de territoire, de les faciliter et d'en renforcer

l'acceptabilité mais aussi de proposer des incitations économiques. Elle a pour principe de donner des délimitations géographiques définies par les communes en lien avec les EPCI. (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) Pour toute information supplémentaire vous pouvez visiter le site officiel, <https://www.yonne.gouv.fr/> où figurent les éléments fournis par les services de l'état.

Réunis en comité de pilotage, les élus municipaux les mieux au fait de cette problématique ont proposé au Conseil Municipal une synthèse qui a été adoptée et qui sera transmise aux services préfectoraux concernés.

Ce rapport de synthèse est disponible directement sur le site municipal ou à l'adresse : <https://www.venizy.fr/wp-content/uploads/2023/12/zaer.pdf>

C.C.A.S

Commande groupée de fioul

Pensez à vous inscrire pour la prochaine livraison de fioul premium prévue pour la première quinzaine de janvier 2024. Le tarif sera fixé à cette même période. Date limite d'inscription le vendredi 12 janvier 2024.

Contactez le secrétariat de la mairie au 03 86 35 09 76 en donnant vos nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le volume souhaité.



Les Chats Veniziens



Afin de lutter contre les abandons, merci de signaler tout(e) chat(te) et chatons errants. Ils peuvent être stérilisés et identifiés gratuitement. Tél Patricia LEPRAT : 06 89 71 10 76.

Circulation

Carrefour du Trianon

Les travaux d'aménagement du carrefour dit « du Trianon » sont terminés. La société responsable des travaux attend désormais une période de temps plus sec pour procéder aux différents marquages au sol et à la pose définitive des panneaux de signalisation.

Il est rappelé que pour se diriger du centre du bourg vers Saint-Florentin, il faut désormais contourner le haricot central par sa droite

